

# Bachelier en Animation 3D et effets spéciaux (VFX)

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
 Tél : +32 (0) 65 40 41 43 Fax : +32 (0) 65 40 41 53 Mail : pub.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 06 Anglais du cinéma			
Code	ARAN1B06AN	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Georg PAULS</b> (georg.pauls@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

L'anglais est la langue de base de l'animation. Des bonnes notions d'anglais conditionnent le plus souvent une carrière dans ce secteur. Il est souhaitable que les étudiants disposent de bonnes connaissances en anglais dès l'entame de leurs études. L'animateur et créateur d'effets spéciaux se verra confronté à trois types d'interlocuteurs : le public généraliste cinéophile, les spécialistes techniques du métier et les professionnels du cinéma (producteurs). À chaque fois il importe d'utiliser le langage approprié, compris par le public cible, avec la terminologie correcte. Les deux cours d'anglais du bloc 1 se concentreront sur la communication avec un interlocuteur généraliste.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit**

- 1.A Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement.
- 1.B Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept.
- 1.C Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs.
- 1.F Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente.

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE l'étudiant aura acquis les savoir-faire correspondant au niveau A2/B1 du cadre européen de référence :

- I. - comprendre les points essentiels d'un message oral prononcé avec l'accent anglais standard ou des accents étrangers sur un sujet relevant du monde du cinéma en général et de l'animation en particulier
- II. - distinguer les éléments d'un message écrit général relevant des domaines précités
- III. - communiquer en groupe et de manière individuelle sur des sujets liés aux domaines de l'animation
- IV. - produire des messages écrits sur des sujets de cinématographie

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

### **Contenu**

Cette unité d'enseignement prépare à la présentation et défense orale devant jury du travail d'animation produit au premier quadrimestre (présentation en anglais). Il comprend les activités d'apprentissage suivantes :

1. Introduction au langage cinématographique (en parallèle avec l'UE 05)
  - 1.1. La description d'image ('still')
  - 1.2. Les plans et les angles de caméra
  - 1.3. Les couleurs
2. Parler d'un film. Niveau lexical: public généraliste (préparation au jury de janvier)
  - 2.1. La critique cinématographique. Étude d'exemples et rédaction individuelle.
  - 2.2. Présenter un film devant un public
  - 2.3. Les techniques de présentation (introduction) : application concrète en classe

Parallèlement, l'étude du vocabulaire général (non spécifiquement cinématographique) permettra de s'exprimer dans des domaines connexes.

Les sujets de grammaire seront abordés sur base des erreurs récurrentes constatées en classe. Le cours vise à promouvoir l'intelligibilité du message plutôt que sa correction grammaticale rigoureuse.

La lecture des chapitres d'introduction d'un ouvrage imposé sur le "storytelling" prépare le cours UE12 (Anglais du cinéma 2)

### **Démarches d'apprentissage**

- Approche inductivo-déductive classique
- Évaluation continuée
- Mise à disposition de ressources supplémentaires via la plateforme ConnectED et Office 365

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

- Interrogations fréquentes
- Interrogation de révision avec commentaire en classe à la Toussaint (cette interrogation représente environ 20% de la cote finale de l'UE).
- Mise à disposition de modules d'exercices d'accompagnement ciblées sur l'auto-apprentissage.

### **Ouvrages de référence**

BEANE, Andy : 3D Animation Essentials, Indianapolis, 2012

### **Supports**

- Syllabus du cours magistral (y compris scripts audio)
- Compendium grammatical
- Syllabus d'acquisition de vocabulaire général (sélectionné en fonction de son intérêt pour l'animation)
- Site ConnectED comportant les syllabus et fichiers audio au video

Ouvrage imposé : BLAZER, Liz : Animated Storytelling. Simple Steps for Creating Animation & Motion Graphics, Peachpit Press, 2016

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Afin de promouvoir la prise de responsabilité de l'étudiant, l'articulation travail journalier/examen est individuelle pour chacun(e) et dépend de la participation aux cours et interrogations. Le système de valorisation de la présence aux cours et interrogations est expliqué en début d'année (oralement et par écrit).

Les pondérations qui suivent sont donc indicatives :

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	60			Evc	0
Période d'évaluation	Exe + Exo	40			Exe + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

## Dispositions complémentaires

Tous les travaux doivent être remis exclusivement par la plateforme ConnectED. Aucun dépôt tardif sera toléré. L'évaluation du Q1 représentée au Q2 garde l'apport du travail journalier/travaux.

Le travail journalier est neutralisé au Q3.

Un examen non présenté sans motif valable sera sanctionné d'un zéro pour autant qu'il existe du travail journalier (Q1/Q2). L'absence à l'examen (ou une partie de celui-ci) au Q3 entraînera l'absence de note et la mention "pas présenté" pour l'UE.

Dans le cas où le nombre d'évaluations hebdomadaires est inférieur à 4 le travail journalier sera neutralisé en Q1 et Q2 (il le sera d'office en Q3).

La catégorie pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 2 périodes.

## Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).